

Image not found or type unknown



Entretien/mise en etat jardin

Par **eleonore 45**, le **25/02/2013** à **17:44**

Bonjour, le premier mars j'entre ds mon appartement que je loue et s'effectuera l'etat des lieux.rndans cet appartement en rez de jardin, il y a des cypres. Ceux ci n'ont de toute evidence jamais été entretenus et mesurent plus de cinq mètres, ils atteignent les etages supérieurs jusqu'au troisième et doivent sans doute gener les voisins.rnJ'ai précisé à l'agent immobilier que si je concevais que l'entretien des cypres m'incombait, la mise en etat ne pouvait m'être demandée.Elaguer des arbres de pres de six mètres pour les ramener a deux doit être fait par un professionnel , à mon avis.rn Elle ne repond pas vraiment et je tiens a ce que les choses soient claires dans l'etat des lieux.Si les voisins se plaignent ou qu'une branche cree un incident, Comment ne pas être tenue pour responsable ? Comment préciser cet état de fait ? Je vous remercie d'avance de votre réponse

Par **Lag0**, le **25/02/2013** à **19:09**

Bonjour,rnJ'espère que vous avez insisté pour que l'état des lieux rapporte bien la hauteur de 6 mètres de ces arbres ?

Par **eleonore 45**, le **25/02/2013** à **20:29**

Merci pour votre réponse rapide,rnl'etat des lieux a lieu le 1er mars. Je ne manquerai pas de le faire. rn en attendant, si cela est bien specifié sur l'etat des lieux, que puis je faire si des voisins se plaignent ? je ne suis pas en mesure de couper des arbres de 6 mètres de haut : contacter le proprietaire via l'agence ? faire etablir un devis d'elagage? a qui revienent les frais ? (et

entretenir ensuite moi- même, evidemment) qu'en pensez vous ?